

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, qui s'est tenue le 29 mars 2011, a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un dividende de 1,23 euro par Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie (FR0010483768)
- d'un dividende de 1,23 euro par Certificat Coopératif d'Associé
- d'un intérêt de 3,10% aux parts sociales.

Ces dividendes et intérêts seront mis en paiement à compter du 22 avril 2011.

Pour bénéficier du dividende, il faut détenir les titres Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie (FR0010483768) au plus tard le lundi 18 avril 2011 au soir à la clôture des marchés. Ce dividende sera détaché le 19 avril 2011 et versé le 22 avril 2011.